



Angoulême, le 11 décembre 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Interdiction temporaire d'occupation du rond-point dit de Chantebuse à Chasseneuil-sur-Bonnieure

- - - - -

Depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », le 17 novembre dernier, le rond-point dit de Chantebuse à Chasseneuil-sur-Bonnieure est régulièrement occupé par des manifestants.

Ce rond-point, situé à l'intersection de la RN141 et de la RD951, est un point de circulation stratégique et très fréquenté, notamment par les poids-lourds.

Deux accidents graves, dont un mortel, se sont produits les 28 novembre et 10 décembre derniers sur les axes routiers menant au rond-point, suite à des ralentissements dus à la présence de manifestants.

Afin de garantir la sécurité des usagers de la route et des manifestants eux-mêmes, la préfète de la Charente a décidé d'interdire temporairement, par arrêté, l'occupation du rond-point de Chantebuse. A compter d'aujourd'hui et pour une durée de huit jours, il est ainsi interdit à tout véhicule et toute personne de stationner sans motif légitime sur ce rond-point et à ses abords immédiats.

Les gendarmes ont signifié cette mesure aux manifestants présents aujourd'hui. Le rond-point de Chantebuse est en voie d'être libéré de toute occupation. Les forces de l'ordre n'hésiteront pas à intervenir de nouveau et à sanctionner toute autre tentative d'occupation des lieux pendant la durée d'exécution de l'arrêté préfectoral.